



COMMUNE DE  
LONGESSAIGNE

## Edito

Juillet 2020 - n°89

### Dans ce numéro :

Edito	1
Actualités	2
Du côté des associations	2 3
Informations diverses	4
Evènements	4
Compte-rendu Conseil municipal 28 mai 2020	5
Compte-rendu Conseil municipal 11 juin 2020	6
Compte-rendu Conseil municipal 25 juin 2020	13
Etat civil	17

# Le bulletin bédouin

Le 15 Mars, par votre participation importante au vu de la moyenne nationale, 15 conseillers municipaux ont été élus.

Une nouvelle équipe qui va vous représenter dans différentes instances et qui va gérer ce lien dont nous avons besoin au quotidien.

Le 17 mars, tout notre pays se retrouvait confiné obligeant le report de la mise en place de la municipalité. Bruno était dans l'obligation de continuer d'assurer la gestion communale dans des conditions particulières et parfois difficiles.

Merci à toi Bruno.

Tout en respectant massivement les règles du confinement, nous avons prouvé la valeur essentielle de la solidarité et de l'humanité.

Nous avons pu apprécier la qualité de vie que la campagne nous offre.

Sans parler de son rôle nourricier.

Ne l'oublions pas !

Ainsi que la remise en cause du fonctionnement de notre société qui va devoir évoluer.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le 28 mars, le nouveau conseil a pu se réunir et la nouvelle municipalité prendre ses marques.

Depuis les réunions s'enchainent afin de reprendre les projets en cours :

- La cour de la mairie avec un début des travaux fin août.
- La rénovation du bar restaurant : début des travaux septembre/octobre.
- La stèle du coq pour la fin de l'année.
- Le vote du budget.
- De la voirie, de l'assainissement, de la communication ...

A l'intérieur de ce nouveau bulletin vous allez découvrir les responsabilités de chacun. Vous attendiez certainement ces informations depuis plusieurs semaines mais, comme à chaque mandat, nous voulons donner du nouveau à ce journal. Cette formule est née grâce au savoir-faire de Joanny Blanchard résident au Canet. Merci à lui pour toutes ces soirées passées en mairie et celles à venir pour nous offrir une lecture agréable.

Je ne peux pas conclure cet édito sans remercier :

- L'ancienne équipe pour son dévouement pendant 6 ans.
- Toutes les personnes qui ont confectionné les sur-blouses, les masques avec les tissus donnés par les uns et les autres.
- Nos infirmières.
- Le personnel communal qui a assuré les services de premières nécessités.
- Et tous ceux que j'oublie ou qui ont œuvré dans la discrétion pour le maintien d'un quotidien agréable malgré la situation.

Merci à tous.

Michel Rampon

## Actualités

## Vive les vacances



Mardi 30 Juin, tous les élèves de l'école Sainte Blandine se sont réunis dans la cour pour déguster une glace offerte par l'APEL.

Étant donné les circonstances particulières de cette année dû au Covid 19, la kermesse annuelle n'a malheureusement pas eu lieu.

Cependant l'APEL a tenu à offrir par l'intermédiaire de la Présidente Fabienne COSTE le "traditionnel cadeau" aux CM2 en leur souhaitant une bonne rentrée en 6<sup>ème</sup>. L'année scolaire s'est donc terminée sur cette note festive.

## Du côté des associations

Les bonnes habitudes sont revenues très vite ; En effet , le 27 juin 2020, dès 8h du matin , nous nous sommes retrouvés une vingtaine de personnes motivées, dynamiques volontaires pour

nettoyer les chemins de notre commune. C'est munis de taille-haies, de tronçonneuses, de débroussailleuses, de serpettes... et surtout de bonne humeur que nous

## Les Galopins

### Des sentiers où il fait bon marcher ...

avons vaincu buissons herbes et broussailles pour rendre nos sentiers propres et agréables. La matinée s'est terminée par un apéritif et un repas sur l'aire de pique-nique de RAMPOT.

Un grand merci pour ce geste à tous les participants et nous vous donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine **le 5 juin 2021 à 8h**.

Retenez cette date. Mille merci



### Les Amis des Cinq Chemins

Chemin de La Brigadée, nouvel adressage communal, mais aussi nouvelle association de quartier: Déclarée en préfecture en date du 19 décembre 2019 cette association a pour objet:- la protection de l'environnement et des équilibres fondamentaux: espaces naturels, eau, air, sols et paysages;- veiller à l'amélioration du cadre de vie dans une perspective de développement durable;- veiller à l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire local et de l'urbanisme;- la lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances ayant notamment une incidence sur la santé humaine;- veiller au respect des réglementations notamment urbanistiques, environnementales ou sanitaires;- garantir et favoriser l'information des citoyens sur les actions menées par l'association. La genèse de cette association : Premier semestre 2019 il nous a été pré-

senté un projet d'installation dans notre quartier, d'un poulailler industriel (environ 1400 m<sup>2</sup>, 18 volatiles au m<sup>2</sup>). Il s'en est suivi de nombreuses interrogations quant aux nuisances, compte tenu de la densité de population et autres activités environnantes. L'installation de jeunes agriculteurs est vital pour notre village, mais à notre sens, pas sans une réflexion commune et approfondie pour des projets industriels. Mieux vaut prévenir que guérir. C'est aussi cela que nous voulons dire à nos élus, d'autant qu'aujourd'hui, à nos yeux, de nombreux défis se posent, que se soit climatique, énergétique, sanitaire .... Essayons de répondre tous ensemble à ces problématiques, en se posant les bonnes questions, pour trouver les bonnes réponses, dans le respect de chacun, en offrant un avenir plus serein aux générations présentes et futures. Le but

de cette association reste surtout un moyen d'améliorer les relations des habitants, d'échanger des points de vues, de participer ensemble à l'amélioration de son cadre de vie dans le souci du bien vivre ensemble.

Président : Michel MARJOLLET  
Co-président: Michel TENAILLE  
Secrétaire: Dominique LOUP  
Co-secrétaire: Chrystelle VERNAY  
Trésorière: Julie ANDRE  
Co-trésorier: Joël MARJOLLET.

Toute personne peut adhérer à l'association moyennant une cotisation annuelle libre.

Contact :

- Michel MARJOLLET  
marjolet.michel@wanadoo.fr tél  
06 08 11 16 69
- Michel TENAILLE  
bmet@orange.fr tél  
06 31 55 05 09

### Société de musique L'Eveil

#### Brocante

Le bureau de L'Eveil a décidé de ne pas organiser de brocante cette année 2020, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire. Nous vous donnons rendez-vous le 1er Dimanche de septembre 2021 pour une nouvelle édition.

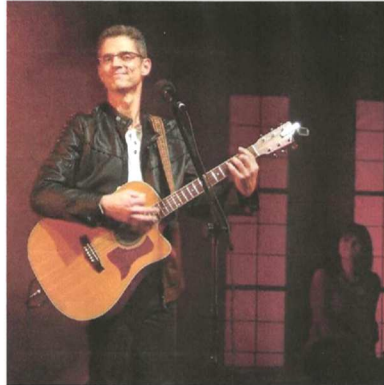
#### Musique

Nous espérons pouvoir reprendre les répétitions à la rentrée et jouer à nouveau pour des défilés et concerts dès la fin de l'année.

**L'Eveil**

## Evènement

samedi 12 septembre 2020 à 16h



**Laurent  
BLANCHARD**

Et

**Patricia MICHEL**

*vous proposent de venir les écouter  
et chanter avec eux*

**150 Chemin RONCARI – lieu-dit LA COLLONGE  
à LONGESSAIGNE**

**Participation : 10 €**

***A la fin du spectacle nous partagerons « le verre  
de l'amitié »***

[https://  
www.difymusic.com/  
www-laurentblanchard-fr](https://www.difymusic.com/)



**LA POSTE**

## Le facteur & les chiens

Chaque année, à l'arrivée du beau temps, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le

montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :  
Avoir une boîte aux

lettres non accessible pour le chien, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.  
S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.  
Vérifier le bonne

hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.  
Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.  
La poste met tout en

### Naissances

- **Lancelot CHAVAND**, né le 11 janvier 2020, Le Chanet
- **Isis LEGAYE**, née le 4 mars 2020, 190 Chemin de la Grand Maison
- **Amir RIFKI**, né le 22 avril 2020, 85 Impasse des Primevères
- **Hippolyte MILAN**, né le 29 juin 2020, 420 Chemin du Thévenet

### Actualités

Merci à toute notre jeunesse d'avoir organisé la vogue cette année avec l'appui et l'aide d'élus et de bénévoles et agents communaux.

Jeunesse Active : le tournoi de foot

les 19 ans : la course de mobylettes

les 18 ans : les soirées festives du samedi – dimanche – lundi

### La Vogue



Merci à eux pour avoir joué le jeu : moins de plastique moins de déchets. C'est un bon début.

### Prochain Bulletin

Les articles sont à transmettre pour le jeudi 15 octobre.  
Vous pouvez envoyer vos articles [lagraver.guylaine@orange.fr](mailto:lagraver.guylaine@orange.fr)

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2020



A la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars, Monsieur Bruno GOUJET a réuni tous les élus pour installer le nouveau Conseil Municipal et faire procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Après un mot d'accueil, Bruno GOUJET, cède sa place au conseiller le plus âgé, à savoir : Daniel VERMARE, pour présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau maire, et faire désigner le secrétaire de séance, à savoir : Véronique GAÇON.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau de vote : MM Gilbert COLLOMB et Philippe TRESSERE.

Au terme d'un premier tour de scrutin,

**Monsieur Michel RAMPON est élu maire**, à la majorité absolue (par 14 voix pour et 1 blanc).

Michel RAMPON prend alors la présidence de séance, et, après quelques mots de remerciements, fait procéder à la détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints (au lieu de 3 dans le précédent mandat) et un poste de conseiller aux finances.

Après vote, le Conseil Municipal décide, à la majorité absolue, de créer 4 postes d'adjoints et un poste de conseiller délégué.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des adjoints. Pour chaque poste, Monsieur le Maire propose un candidat et demande à l'assemblée s'il y a d'autres postulants. Sont élus :

**Monsieur Florent IMBERT est élu 1er adjoint**, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin.

**Monsieur Alain CHAUSSENDE est élu 2ème adjoint**, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin.

**Monsieur Christophe COSTE est élu 3<sup>ème</sup> adjoint**, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin.

**Madame Ghislène LAGRAVERE est élue 4<sup>ème</sup> adjointe**, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin.

Le conseil municipal, ainsi constitué, Michel RAMPON informe et explique à l'assemblée les différents projets d'investissement en cours de réalisation. Une discussion s'engage et Monsieur le maire répond aux questions posées par les conseillers.

Michel RAMPON donne lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir fixé la prochaine réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020



Secrétaire de séance : Florent IMBERT

### **► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2020 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Délégations consenties aux adjoints :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et de la continuité du service, il est nécessaire de prévoir des délégations de fonction aux adjoints et à un conseiller municipal.

En application du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne les délégations suivantes

- Monsieur Florent IMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, est :
  - délégué à la gestion de la voirie communautaire et à la voirie communale , chemins de randonnées compris
  - délégué à la gestion du cimetière
  - délégué à l'habitat avec suivi du PLH
  - délégué à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
  - Assurera le remplacement du Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

De plus, délégation permanente est également donnée à Monsieur Florent IMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, à l'effet de signer les documents concernant les finances communales, signature des bordereaux de titres et de mandats et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, Monsieur Florent IMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire pourra d'autre part, signer tous documents administratifs courants, les autorisations de buvette, les copies d'actes d'Etat civil, Délégation de signature pour la délivrance des concessions cimetières.

- Monsieur Alain CHAUSSENDE, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, est :
  - délégué à la gestion et à l'entretien de l'assainissement collectif et non collectif, en partenariat avec la communauté de Communes des Monts du Lyonnais qui a la compétence assainissement.
  - délégué à la gestion des eaux pluviales
  - délégué à la gestion des ordures ménagères
- Monsieur Christophe COSTE, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, est :
  - délégué à la gestion et à l'entretien des bâtiments communaux
- Madame Ghislène LAGRAVERE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, est :
  - délégué à la communication
  - délégué à l'animation communale (culture, fêtes, fleurissement, bibliothèque, relation jeunesse)
- Monsieur Bruno GOUJET, conseiller municipal, est :
  - délégué aux finances : Confection des budgets et leurs suivis pendant l'année, suivi des mandats et titres comptables réalisés, contrôle des factures et préparation de la mise en paiement, aide à la recherche de subventions et montage des dossiers, rôle d'assistance sur le plan financier, auprès du maire et des adjoints

## **► Fixation des indemnités de fonction des élus :**

Véronique, rappelle au conseil municipal, les règles qui fixe les indemnités de fonction des élus.



Elle explique que, conformément à la législation en vigueur, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. Toutefois, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur. S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux, le conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite des taux maxima.

En tout état de cause, le respect de l'enveloppe budgétaire globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du maire, plus les indemnités maximales des adjoints en exercice) est toujours impératif. Enfin, l'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est toujours subordonné à "l'exercice effectif du mandat", ce qui suppose, d'avoir reçu une délégation du maire.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à un certain taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. et elles sont fonction de la strate démographique de la commune.

Montant de l'indemnité du maire	:	1 567,43 € brut
Montant de l'indemnité des adjoints	:	416,17 € brut

Michel, Florent, Alain, Christophe et Ghislène ont décidé de réduire leurs indemnités de fonction et de ne prendre que 90 % du montant auquel ils ont droit.

Soit :	1 410,69 € Brut pour le maire
	374,55 € Brut pour les adjoints

L'indemnité attribuée à Bruno, conseiller délégué, s'élève donc à 233,36 € Brut

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de ces indemnités.

## **► Création et mise en place des commissions communales :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les commissions communales suivantes ont été créées et les membres désignés :

### **1°) Commission voirie / cimetière :**

IMBERT Florent (Responsable de la commission)  
CHAUSSENDE Alain  
COSTE Christophe  
VERMARE Daniel  
RIMAUD David

### **2°) Commission bâtiments communaux :**

COSTE Christophe (Responsable de la commission)  
RAMPON Michel  
COLLOMB Sébastien  
DUCREUX Laurent  
COLLOMB Gilbert



### **3°) Commission finances :**

GOUJET Bruno (Responsable de la commission)  
CHAUSSENDE Alain  
LAGRAVERE Ghislène  
OBRIOT Géraldine  
TRESSERE Philippe



### **4°) Commission assainissement / ordures ménagères :**

CHAUSSENDE Alain (Responsable de la commission)  
IMBERT Florent  
COLLOMB Sébastien  
VERMARE Daniel  
DIVINIA Sandrine

### **5°) Commission habitat / urbanisme:**

RAMPON Michel (Responsable de la commission)  
COSTE Christophe  
CHAUSSENDE Alain  
RIMAUD David  
VERMARE Daniel

#### **Habitat :**

IMBERT Florent  
RAMPON Michel

#### **Pour le lotissement :**

IMBERT Florent  
GOUJET Bruno

### **6°) Commission action sociale / C.C.A.S. :**

RAMPON Michel (Président)  
LAGRAVERE Ghislène  
GOUJET Bruno  
VERMARE Daniel  
DIVINIA Sandrine

#### **Personnes Extérieures :**

CHAPUIS Marie-Paule  
COLLOMB Agnès  
BRETONNIER Jean-Paul  
MURE Paulette

**7°) Commission communication / animations communales (culture / fêtes, fleurissement, bibliothèque) :**



- LAGRAVERE Ghislène (Responsable de la commission)
- COLLOMB Sébastien
- DIVINIA Sandrine
- PICARD Cécile
- DUCREUX Laurent

**Bibliothèque :**

- GOUJET Bruno
- OBRIOT Géraldine

**Fleurissement :**

- COLLOMB Gilbert
- PICARD Cécile

**8°) Commission affaires scolaires (Ecole / cantine) :**

**Ecole :**

- OBRIOT Géraldine
- COSTE Christophe

**Cantine :**

- DIVINIA Sandrine
- TRESSERE Philippe

**9°) Commission économique / tourisme / agriculture :**

- RAMPON Michel (Responsable de la commission)
- COSTE Christophe
- DUCREUX Laurent (Patrimoine / Tourisme)
- COLLOMB Gilbert
- GOUJET Bruno
- RIMAUD David (Agriculture)

**► Fixation du nombre des membres du CCAS :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, les membres élus et nommés, du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat. Un renouvellement général des membres est donc nécessaire suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

Le Conseil Municipal fixe à 9 le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le centre communal d'action sociale est géré par un conseil d'administration qui est composé du Maire, qui en est le président de droit, et, en nombre égal de membre élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi des per-

sonnes extérieures au conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sont élus membres du CCAS : Ghislène LAGRAVERE, Sandrine DIVINIA, Bruno GOUJET et Daniel VERMARE.



Monsieur le Maire nomme ensuite Marie-Paule CHAPUIS, Agnès COLLOMB, Paulette MURE et Jean-Paul BRETONNIER, membres d'associations communales.

### **► Elections des délégués aux organismes extérieurs:**

Après une présentation des différents organismes, et de leurs compétences, le conseil municipal procède à l'élection des délégués.

- SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier) :

Alain Chaussende et Bruno GOUJET (délégués titulaires) -  
Florent IMBERT (délégué suppléant)

- SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) :  
Sébastien COLLOMB délégué (titulaire)  
Florent IMBERT (délégué suppléant)

- SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) :  
Alain Chaussende (délégué titulaire)  
Philippe TRESSERE (délégué suppléant)

### **► Délibération commission appel d'offres :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir procéder à l'élection de la commission d'appel d'offre pour les marchés publics. Il explique au conseil municipal le rôle de la commission d'appel d'offre et rappelle les règles d'élection et de composition de cette commission.

Il rappelle que le Code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une seule liste est présentée. Le conseil municipal procède à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

### **Sont déclarés élus :**

Monsieur COSTE Christophe, Monsieur COLLOMB Sébastien et Monsieur DUCREUX Laurent, membres titulaires.

Monsieur IMBERT Florent, Monsieur CHAUSSSENDE Alain et Monsieur GOUJET Bruno, membres suppléants.

Pour faire partie, avec Monsieur Michel RAMPON, Maire et Président de plein droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

### **► Locations immeubles communaux : actualisation loyers applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2020 :**

Christophe COSTE, adjoint, rappelle les différents logements loués par la commune. Il explique ensuite que le barème de référence pour la révision des loyers des immeubles est celui du dernier trimestre de

chaque année, qui a été fixé par l'INSEE à 130,26 pour le quatrième trimestre 2019.

Concernant l'atelier du Fournil, les conditions de révision du loyer sont définies dans le bail commercial, avec une première application de l'indice INSEE des loyers commerciaux à compter du 1er juillet 2017. Le barème de référence pour la révision du loyer est celui du premier trimestre de chaque année, qui est fixé par l'INSEE à 114,64 pour le premier trimestre 2020.



Logement	2019-2020	2019-2020
Salle des sociétés, logement	378,75 €	382,36 €
Local Artisanal du Fournil	620,48 €	628,71 €
Appartements de la cure (A et B)	269,12 €	271,68 €
Appartement Fournil	461,94 €	466,34 €

#### **► Fixation des taux d'imposition 2020 (Taxe foncier bâti et foncier non bâti) :**

Monsieur le Maire passe la parole à Bruno GOUJET. Il rappelle, la réforme de la taxe d'habitation et sa suppression sur les résidences principales conformément à l'engagement de l'Etat. En conséquence, les communes ne votent plus les taux de la taxe d'habitation en 2020.

Il informe le conseil municipal que cette suppression sera entièrement compensée par l'Etat.

Après rappel des taux d'imposition en vigueur sur la commune, il demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Il propose, en accord avec le Maire, de maintenir les mêmes taux pour 2020. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune raison de les augmenter. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

Taxe foncier bâti 2019	Taxe foncier non bâti 2019
18,70 %	44,58 %
Taxe foncier bâti 2020	Taxe foncier non bâti 2020
18,70 %	44,58 %

#### **► Présentation du projet parking :**

Michel RAMPON fait une présentation du projet parking de la mairie au nouveau conseil municipal. L'idée était de faire quelque chose à la place du préau qui est en très mauvaise état et menace de s'effondrer.

Florent IMBERT intervient sur l'explication technique du projet.

Intervention de Laurent Ducreux qui explique que le préau a une utilité. Il estime qu'il faut le conserver.

Alain Chaussende souligne la dangerosité du préau et la nécessité de créer des places de parking.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet date de plusieurs années et qu'il a fait l'objet d'un travail approfondi par ma municipalité précédente, avec l'aide d'architectes et d'experts.

Le projet va permettre la création de 17 places de parking.

Michel demande un tour de table pour avoir l'avis des élus . Il demande un vote du conseil.

Le projet est validé avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Monsieur le Maire termine le débat en expliquant que ce projet pourra faire l'objet d'un développement futur, à savoir, la construction d'une halle sur la plate-forme.

## ► Informations et questions diverses :



- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt de bilan du café restaurant des Auberges. Une vente aux enchères s'est déroulée la semaine dernière. Une demande a été faite auprès de la commune pour savoir si elle était intéressée par le rachat de la Licence IV.

La commune possédant déjà la licence IV du bar restaurant situé sur la place du village, le conseil municipal ne souhaite pas faire une offre.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion pour le pont bascule. Elle avait pour objet l'étude du déplacement du quai et du pont bascule. Réflexion concernant le choix d'un nouveau site. Les agriculteurs seront consultés pour la réalisation de ce projet.

L'ancienne parcelle pourrait être mise en vente pour qu'une activité s'installe.

- Daniel VERMARE parle des sentiers de randonnées. Il explique qu'ils étaient entretenus par les brigades vertes, malheureusement, le coût de cette prestation a fortement augmenté. La commune a donc demandé à Edouard NOTIN d'intervenir pour l'entretien.

Il propose, de faire appel à des bénévoles pour effectuer une journée de nettoyage le samedi 27 juin de 8 h 00 à 13 h 00)

Le conseil municipal valide cette proposition.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2020



Présence de l'ensemble du conseil  
Secrétaire de séance : Alain CHAUSSENDE

### **Intervention de Sébastien CHOULET ARCHITECTE:**

Monsieur Sébastien CHOULET vient présenter le projet du bar restaurant au nouveau conseil. Il présente les divers aménagements prévus ( salle de restauration de 40 places, cuisine, bar....).

Concernant l'étage qui dispose d'un accès intérieur et extérieur, l'aménagement sera décidé plus tard avec le futur repreneur du commerce.

Les élus font part de leurs observations et la commission bâtiment est chargée d'approfondir certains points.

Monsieur CHOULET informe que les entreprises ont jusqu'au 4 juillet pour répondre à l'appel d'offre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va recontacter les différents candidats et les recevoir dans les semaines à venir.

### **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :**

Monsieur le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en fonction de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que la passation des avenants inférieurs à 5 % dans le cadre des marchés à procédure.

2°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

3°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

4°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

5°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.

6°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre .

7°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## **Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) :**



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code général des impôts prévoit que soit institué, dans chaque commune, une commission communale des impôts composée du maire ou de son adjoint délégué, président de la commission et de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Il informe que la C.C.I.D est une commission consultative, au niveau communal, pour le classement des locaux d'habitation (servant de base aux taxes foncières et taxe d'habitation).

Suite aux récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Le Conseil Municipal approuve la liste des 24 noms de contribuables qui lui est soumise, soit 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. A partir de cette liste, l'administration fiscale désignera 6 titulaires et 6 suppléants

## **Election des délégués au Groupement des 4 Cantons :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des délégués au Groupement 4 Cantons (1 titulaire et 2 suppléants)

Madame Ghislène LAGRAVERE, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée titulaire.  
Messieurs Sébastien COLLOMB et Daniel VERMARE, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués suppléants.

## **Composition de la Commission de contrôle des listes électorales :**

Véronique explique la réforme applicable depuis le 1er janvier 2019 avec la création d'un Répertoire Electoral Unique (REU) et la modification de la gestion des listes électorales. Les inscriptions et radiations opérées dorénavant par le maire feront l'objet d'un contrôle à posteriori par une commission de contrôle instituée dans chaque commune. Elle s'assure de la régularité des décisions prises par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Christophe COSTE est nommé membre titulaire et Bruno GOUJET membre suppléant de cette commission.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Simone RIMAUD, délégué titulaire du Tribunal de Grande Instance, Bruno GARNIER, délégué suppléant du Tribunal de Grande Instance ainsi que Georges LEGRAIN, délégué titulaire de l'administration et Stéphane RIMAUD, délégué suppléant de l'administration complète cette commission de contrôle.

## **Désignation d'un correspondant défense :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier transmis par la préfecture du Rhône et

concernant la désignation d'un correspondant défense suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

Le Conseil Municipal désigne Christophe COSTE comme correspondant défense de la commune de Longessaigne.



### **Désignation d'un délégué CNAS**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1er septembre 2008. Il donne lecture au Conseil municipal du courrier transmis par le CNAS et concernant la désignation d'un élu délégué suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

Le Conseil Municipal désigne Michel RAMPON en qualité de délégué élu de la commune de Longessaigne auprès du CNAS.

### **Demande de subvention de l'Association "Jeunesse Activ." :**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association "Jeunesse Activ" suite à leur action de soutien menée auprès du personnel soignants de l'EHPAD de Saint Laurent de Chamousset pendant toute la durée de la crise du COVID 19.

Le conseil municipal salue cette initiative .

Après débat, et considérant l'intérêt général d'encourager une telle initiative, Le Conseil Municipal propose d'allouer une subvention de 220 euros à l'association.

Suite à une demande antérieure, un local dans le sous-sol de la mairie, leur sera mise à disposition pour stocker du matériel.

### **Choix des travaux de voirie 2020 :**

Florent IMBERT présente et explique le travail réalisé par la commission voirie. Il énumère les différents chemins que la commune souhaite réaliser cette année ( Chemin de la Roche, Chemin de la Chaize, Chemin de la Brigadée, Chemin de la Grand maison) et donne un estimatif du coût.

Il explique que le montant alloué pour les travaux de voirie s'élève à 49 000 € pour cette année. La commission a fait un choix et donnée des priorités car le montant des travaux dépasse l'enveloppe de plus de 17000 €.

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission, à savoir: le Chemin de la Chaize sur les deux extrémités, un aménagement du chemin de la Grand-maison sur une petite portion et une continuité des travaux réalisés en 2018 sur le chemin de la Brigadée.

Report des autres chemins à l'année prochaine.

Un budget d'environ de cinq mille euros sera pris sur le budget général pour réaliser du PATA afin de prolonger des chemins avant une réfection totale.

PATA : Point automatique



## Informations Diverses :



Monsieur le Maire donne diverses informations au Conseil Municipal :

- Colette PERRET, qui assure l'agence postale communale, part en retraite en fin d'année. Un recrutement sera fait pour son remplacement.
- Le logement situé au-dessus du fournil se libère le 31 juillet. Des nouveaux locataires ont été trouver.
- Demande de Monsieur Maligeay "boucher charcutier" pour venir vendre ses produits sur la place à un jour à déterminer. le Conseil Municipal est intéressé pour qu'un marché s'installe à nouveau sur la commune. Il faudrait trouver deux autres commerçants (primeur et fromager).
- Cécile Picard informe le Conseil Municipal que les jeunes commencent à travailler sur la fête patronale. Elle aura bien lieu cette année mais sous une forme un peu différente. Pas de bal mais mise en place d'une sono. Le repas est maintenu (assiette anglaise) ainsi que la vente des brioches.